



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3241 — Jeudi 11 Décembre 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES 2
– SOTRAPIL –

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE MAGASIN GENERAL 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE 3-5
CIL 2008 »

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN BANK – ATB– 6-8

COURBE DES TAUX

9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

10

ANNEXE

ETATS FINANCIERS :
SOCIETE REGIONALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION
- SORIMEX -

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - *Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain -1003 TUNIS El khadhra -*

La Direction Générale de la SOTRAPIL informe les actionnaires et le public qu'il a été décidé pour des considérations de rentabilité économique, de remplacer le projet de pipeline devant relier la zone du Sahel à la Skhira par l'utilisation du pipeline existant Sidi Kilani / la Skhira moyennant les adaptations techniques nécessaires au mode du transport des produits raffinés.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la société réuni le jeudi 27 Novembre 2008 a décidé ce qui suit :

1. Convoquer à titre exceptionnel, une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Décembre 2008 pour la réaffectation du résultat de l'exercice 2007 par le transfert de la somme de 495.066,509 dinars, représentant les dépenses faites par la société en 2007 au titre du projet Skhira le Sahel, du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés » au compte « Résultats reportés »,
2. Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 18 Décembre 2008 pour :
 - ✓ annuler l'augmentation du capital social de la SOTRAPIL de 15.730.000 dinars à 22.880.000 dinars décidée, dans le cadre du financement du projet Skhira le Sahel , par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juillet 2007 (incorporation de résultats reportés et de réserves et appel en numéraire) ;
 - ✓ annuler l'augmentation du capital social de la SOTRAPIL de 22.880.000 dinars à 24.024.000 dinars décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2008 (par incorporation du compte « réserves pour réinvestissements exonérés » après affectation du résultat 2007 et de résultats reportés) ;
 - ✓ décider l'augmentation du capital social de la SOTRAPIL de 15.730.000 dinars à 16.359.200 dinars par incorporation du compte « réserves pour réinvestissements exonérés » après réaffectation du résultat de l'exercice 2007 et de réserves extraordinaires, et l'émission de 125.840 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 5 dinars chacune à attribuer aux actionnaires à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt cinq (25) actions anciennes. Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à compter du 1^{er} janvier 2008, le détachement de coupon se fera avant le 31 Décembre 2008.

La Direction Générale de la SOTRAPIL communiquera, à chaque fois que cela s'imposera, sur l'avancement du projet dans sa nouvelle configuration.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2008 - AC - 41

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **vendredi 26 décembre 2008 à 10H**, à la Maison de l'Entreprise, avenue Principale -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital de la société.
- 2- Modification des statuts.
- 3- Délégation des pouvoirs.

2008 - AS - 957

EMISSION D'UN EMPRUNT
OBLIGATAIRE SUBORDONNE

AVIS DES SOCIETES

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.
Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«EMPRUNT SUBORDONNÉ CIL 2008»

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing tenue le 17 avril 2008 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés pour un montant total de 20 millions de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 23 septembre 2008 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 10 millions de dinars, aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné CIL 2008 »

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,50% brut.
- Taux fixe : taux annuel brut de 7,25% l'an.

Taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui à une date donnée égalise, à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Ce taux est de 7,25% l'an pour le présent emprunt. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La marge actuarielle (taux variable) : c'est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 octobre 2008, qui est égale à 5,270%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,730%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 10 ans dont 5 années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 8 ans pour le présent emprunt.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de 6,301 années.

EMISSION D'EMPRUNT SUBORDONNE CIL 2008 - (Suite)

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et de libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 janvier 2009**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15 janvier 2009** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la sixième année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 janvier 2019**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 janvier 2010**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 janvier 2015**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligatoire subordonné seront ouvertes le **17 décembre 2008** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, sis au 16 avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le **15 janvier 2009**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligatoire subordonné ne serait pas clôturé à la date limite du **15 janvier 2009**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **13 février 2009**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non-placement intégral de l'émission au **13 février 2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme Financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2009** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, sis au 16 avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations subordonnées « EMPRUNT SUBORDONNÉ CIL 2008 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Notation : Le présent emprunt obligatoire subordonné est noté BB+ à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 21 novembre 2008.

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligatoire subordonné, la Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des titres par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligatoire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées remboursables : L'émission d'un emprunt obligatoire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés, qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :** Il existe un marché secondaire pour les obligations subordonnées (marché obligataire de la cote de la bourse) mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Un prospectus abrégé d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n° 08-631 en date du 1^{er} décembre 2008, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, de l'intermédiaire en Bourse, CGI et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AUGMENTATION DE CAPITAL

AVIS DES SOCIETES (suite)

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN BANK

- ATB -

9, Rue Hédi Noura - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank -ATB- a décidé lors de sa réunion tenue le 30 mai 2008 d'augmenter le capital social de la banque à concurrence de 40 millions de dinars pour le porter de 60 millions de dinars à 100 millions de dinars . Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches de 20 millions de dinars chacune : La première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser la première tranche de l'augmentation de capital d'un montant de **20 millions de dinars**, pour le porter de **60 millions de dinars à 80 millions de dinars** en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 14 millions de dinars par l'émission de 14 000 000 actions nouvelles
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 6 millions de dinars par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles gratuites.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : **20.000.000 de dinars** réparti comme suit :

- 14 000 000 de dinars par souscription en numéraire et émission de 14 000 000 actions nouvelles.
- 6 000 000 de dinars par incorporation de réserves et émission de 6 000 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions émises seront nominatives et de catégorie ordinaire.

1- Emission en numéraire

Le capital social sera augmenté de **14 000 000 de dinars** par l'émission de **14 000 000 actions nouvelles** de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,5 dinars** l'action, soit **1 dinar** de valeur nominale et **2,5 dinars** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées de la totalité du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 14 000 000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison de **7 actions nouvelles pour 30 actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

AUGMENTATION DE CAPITAL ATB - (Suite)**Période de souscription**

La souscription aux 14 000 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus*.

Etablissements Domiciliataires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,5 dinars**, soit **1 dinar** représentant la valeur nominale de l'action et **2,5 dinars** la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank –ATB- Agence centrale sous le n° **01 001 020 1192 0037 66 44**.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **7 janvier 2009**.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2- Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **6 000 000 de dinars** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 6 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 60 000 000 actions anciennes et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**1 action nouvelle gratuite** pour **10 actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15 décembre 2008**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites (14 000 000 actions) et les actions nouvelles gratuites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2009**.

Cotation en bourseCotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15 décembre 2008**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 14 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 29 décembre 2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL ATB - (Suite)

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15 décembre 2008**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus. Il à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commenceront le **15 décembre 2008**.

Prise en charge des actions par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600541 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600525 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15 décembre 2008**.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 00036000533 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600517 » à partir du **15 décembre 2008**.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **08/ 630** du **28 novembre 2008** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **28 novembre 2008** sous le n° **08/ 005**, est, mis à la disposition du public auprès de l'Arab Tunisian Bank, de l'AFC intermédiaire en bourse et auprès de tous les autres intermédiaires en bourse.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 DECEMBRE 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,242%		
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,261%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,270%	1 002,595
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		5,344%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009	5,354%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,397%	1 016,585
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	5,617%		1 010,653
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,879%	1 008,700
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,963%	1 067,930
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,002%	1 103,172
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,100%	1 044,493
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,378%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,296%		1 028,647
TN0008000242	BTZc décembre 2018	6,428%		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,816%		1 006,317

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 10/12/2008	VALEUR LIQUIDATIVE du 11/12/2008	PLUS OU MOINS VALUE	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	125,309	125,322	4,279	3,54%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,312	103,324	*** 3,650	3,52%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	101,980	101,990	*** 3,558	3,47%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	104,690	104,703	*** 3,985	3,80%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	104,290	104,305	*** 4,411	4,22%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	104,489	104,549	*** 4,397	4,19%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	102,956	102,968	*** 4,006	3,88%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	102,796	102,808	*** 3,949	3,82%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	105,972	105,984	*** 4,085	3,85%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	104,795	104,808	*** 4,221	4,02%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	107,766	107,781	*** 4,364	4,04%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	103,689	103,750	*** 4,218	4,05%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,128	103,145	*** 4,083	3,93%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	105,625	105,683	*** 3,878	3,65%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,201	104,214	*** 4,064	3,89%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	105,645	105,657	*** 3,994	3,77%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	105,976	105,993	*** 4,011	3,78%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	103,886	103,897	*** 3,673	3,53%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	105,102	105,117	*** 4,179	3,97%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,137	104,197	*** 4,190	3,89%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	102,801	102,816	*** 4,623	4,44%
FINA O SICAV	FINACORP	-	103,511	103,526	*** 3,526	3,53%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,338	103,354	*** 3,354	3,35%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,127	101,152	*** 1,152	1,15%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,138	1,139	0,037	3,36%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,805	10,807	0,408	3,92%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,390	10,391	*** 0,395	3,79%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 102,686	102,779	2,779	2,78%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,292	102,311	2,311	2,31%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,240	100,250	0,288	0,29%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,391	41,411	1,549	3,89%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,094	30,097	1,164	4,02%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	73,859	73,324	*** 0,131	0,18%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	103,709	103,369	*** 20,321	24,01%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 040,348	1 036,005	*** 182,389	20,97%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	62,742	62,316	*** -0,438	-0,68%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,600	100,509	*** 1,992	1,94%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,167	57,846	*** 3,088	5,50%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	44,609	44,502	*** -1,313	-2,79%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	50,415	50,172	*** 3,117	6,43%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,198	94,008	*** 2,916	3,11%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	93,806	93,392	*** 6,006	6,74%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,356	13,328	*** 0,999	7,87%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	73,650	73,123	*** 5,888	8,68%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	191,973	190,923	*** 25,536	15,10%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	108,567	108,175	*** -1,385	-1,22%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 438,926	1 434,015	*** 238,471	19,60%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 636,134	1 634,620	169,465	11,57%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 140,192	138,733	*** 8,588	6,48%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 133,358	132,254	*** 6,605	5,11%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 122,803	122,550	*** 8,939	7,54%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,559	1,534	0,138	9,89%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,379	1,360	0,065	5,02%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 7 889,399	7 728,603	*** -1 013,955	-11,43%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,046	11,025	*** 0,766	7,23%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,727	11,693	*** 1,275	11,94%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,236	13,158	*** 2,435	22,37%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,208	12,142	*** 1,909	18,11%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 100,697	99,943	*** 2,356	2,35%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 102,355	101,621	*** 2,881	2,86%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,734	104,320	*** 4,686	4,65%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,197	13,095	2,520	23,83%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 055,768	1 053,780	34,759	3,41%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 361,509	5 360,158	360,158	7,20%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 112,907	112,544	12,544	12,54%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 104,034	103,344	3,344	3,34%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 024,123	1 019,316	19,316	1,93%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	102,732	102,274	2,274	2,27%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	482,937	479,185	-20,815	-4,16%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 105,563	105,661	5,661	5,66%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	99,550	98,896	-1,104	-1,10%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,186	100,141	0,141	0,14%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,216	100,172	0,172	0,17%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,261	100,231	0,231	0,23%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 100,178	100,200	0,200	0,20%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 99,925	99,785	-0,215	-0,22%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE REGIONALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION -SORIMEX-

Siège social : Avenue des Martyrs - 3003 SFAX -

La société Régionale d'Importation et d'exportation – SORIMEX - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 décembre 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Raouf GHORBEL.

Bilan Consolidé Au 31 Décembre 2007
(exprimé en dinars tunisien)

<i>ACTIFS</i>	<i>Note</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	1	57 361,100	17 254,944
Moins : amortissements		-27 666,410	-12 809,636
V. C. N.		29 694,690	4 445,308
Immobilisations Corporelles	2	7 679 970,589	7 091 405,759
Moins : amortissements		-2 960 764,022	-2 632 540,471
V. C. N.		4 719 206,567	4 458 865,288
Immobilisations Financières	3	110 553,514	109 993,614
Moins : provisions		-71 776,000	-71 776,000
V.C.N		38 777,514	38 217,614
Total des actifs immobilisés		4 787 678,771	4 501 528,210
Autres actifs non courants	4	5 542,123	7 548,199
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>4 793 220,894</u>	<u>4 509 076,409</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	5 718 741,034	4 106 033,759
Moins : provisions		-85 510,208	-85 510,208
		5 633 230,826	4 020 523,551
Clients et comptes rattachés		2 853 001,392	3 433 603,679
Moins : provisions		-754 473,302	-811 201,859
		2 098 528,090	2 622 401,820
Autres actifs courants	6	848 661,206	911 572,462
Moins : provisions		-1 335,226	-1 335,226
		847 325,980	910 237,236
Placements et autres actifs financiers		450 000,000	700 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	850 622,866	274 543,476
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>9 879 707,762</u>	<u>8 527 706,083</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>14 672 928,656</u>	<u>13 036 782,492</u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

PASSIF	Note	2007	2006
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		1 255 725,000	1 255 725,000
Réserves consolidées	9	1 944 186,242	1 743 218,800
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	8	3 199 911,242	2 998 943,800
Résultats consolidés	10	281 907,702	307 623,515
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		3 481 818,944	3 306 567,315
Réserves hors groupe	9	517 449,580	473 689,204
Résultats hors groupe	10	54 175,311	62 807,213
Intérêts des minoritaires	-	571 624,891	536 496,417
-		-	-
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non Courants			
Emprunts		1 224 487,284	1 132 397,775
Provisions pour Risques et Charges		117 429,000	102 429,000
Total des Passifs non Courants	11	1 341 916,284	1 234 826,775
Passifs Courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		5 645 523,984	5 079 243,127
Autres passifs Courants	12	736 245,127	709 307,495
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	2 895 799,426	2 170 341,363
Total des Passifs Courants		9 277 568,537	7 958 891,985
TOTAL DES PASSIFS		10 619 484,821	9 193 718,760
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 672 928,656	13 036 782,492

Etat de résultat Consolidé Au 31 Décembre 2007
(exprimé en dinars tunisien)

LIBELLE	2007	2006
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Revenus	28 690 004,748	23 812 758,109
Autres Produits d'Exploitation	65 983,450	305 256,355
Production immobilisée	0,000	0,000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	28 755 988,198	24 118 014,464
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achat Consommés	-26 131 093,629	-21 686 071,951
Charges de personnel	-1 083 948,809	-873 575,181
Dotations aux amortissements et aux provisions	-405 973,696	-271 219,819
Autres charges d'exploitation	-614 802,804	-652 308,635
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-28 235 818,938	-23 483 175,586
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	520 169,260	634 838,878

Charges financières nettes	-372 023,833	-338 297,057
Produits financiers	307 717,239	122 775,279
Autres gains ordinaires	144 180,003	136 040,772
Autres pertes ordinaires	-90 764,012	-80 534,085
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>	<u>509 278,657</u>	<u>474 823,787</u>
Impôt sur les bénéfices	-173 195,644	-104 393,059
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>	<u>336 083,013</u>	<u>370 430,728</u>
Eléments extraordinaires (gains/pertes)	0,000	0,000
<u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</u>	<u>336 083,013</u>	<u>370 430,728</u>
PART REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	54 175,311	62 807,213
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	281 907,702	307 623,515

Etat de Flux de Trésorerie Au 31 Décembre 2007
(exprimé en dinars tunisien)

<i>LIBELLE</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat Net	336 083,013	370 430,728
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	405 973,696	271 219,819
* Variation des :		
- stocks	-1 612 707,275	-1 003 925,979
- Créances	498 344,476	72 864,860
- Autres actifs	65 950,727	-109 103,797
- Fournisseurs et autres dettes	485 423,647	1 039 929,763
* Reprises / Provisions	0,000	-373 237,739
* Produits des placements	0,000	-15 454,746
* TVA / Immobilisations	0,000	702,725
* Frais d'émission / crédit mobilisé	0,000	-6 000,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</u>	<u>179 068,284</u>	<u>247 425,634</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-601 840,022	-1 204 787,834
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	0,000	
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	0,000	
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>-601 840,022</u>	<u>-1 204 787,834</u>

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissement suite à l'émission d'action		
Encaissements provenant des bons et des emprunts	900 026,918	800 000,000
Dividendes et autres distributions	-114 977,125	-46 648,400
Remboursement d'emprunts	-11 000,000	-428 957,938
Encaissements provenant des placements courants	350 000,000	319 509,129
Décaissements provenant des placements courants	-450 000,000	-470 997,903
Produits des placements	22 919,962	25 710,160
Paiement crédit mobilisé	-299 014,457	
Produits des immobilisations financières	21 811,500	
	419 766,798	198 615,048
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
-		
VARIATION DE LA TRESORERIE	-3 004,940	-758 747,152
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	-1 171 585,406	-412 838,254
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	-1 174 590,346	-1 171 585,406

**Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés
de l'Exercice clôturé au 31 décembre 2007**

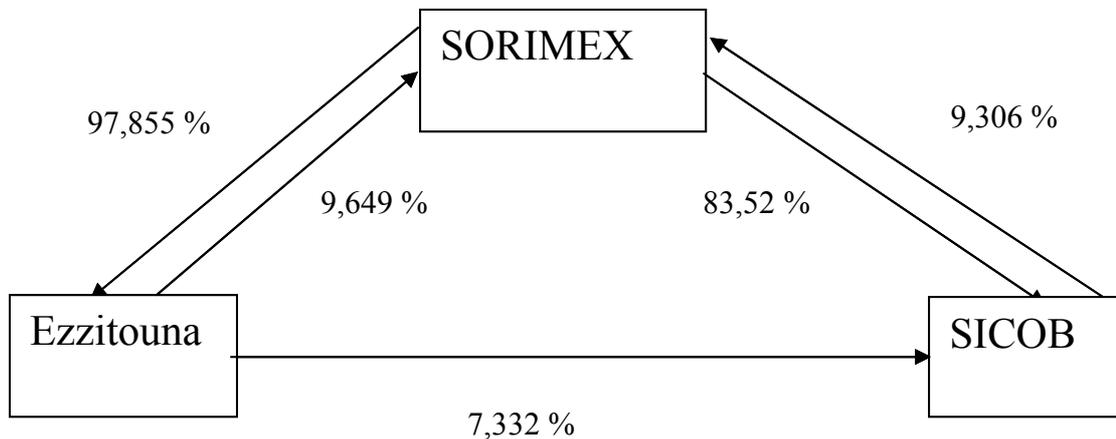
I- Présentation du Groupe :

Le Groupe SORIMEX "Société Régionale d'Importation et d'Exportation", au Capital social de 1 255 725 dinars, est composé par la Société Mère "Société Régionale d'Importation et d'Exportation SORIMEX" et ses deux filiales: la société "Ezzitouna super marché" et la "Société Industrielle et Commerciale du Bois SICOB".

II- Activité principale de la Société Mère "SORIMEX":

La "Société Régionale d'Importation et d'exportation "SORIMEX" a pour activité "l'importation, la commercialisation en gros et la distribution des produits alimentaires, de construction et d'hygiène Tunisiens et étrangers".

III- Détermination du Périmètre de consolidation:



IV- Calcul des pourcentages de contrôle et des pourcentages d'intérêt:

Sociétés	Pourcentage de Contrôle	Méthode de Consolidation	Pourcentage d'intérêt
SORIMEX	81,045%	Intégration globale	84,832%
Ezzitouna	97,855%		83,012%
SICOB	90,854%		76,930%

V- Faits marquants de l'exercice:

Le groupe SORIMEX a réalisé un résultat consolidé bénéficiaire en 2007 de 281.907,702 DT contre 307 623,515 DT en 2006. Le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007 fait ressortir un résultat bénéficiaire hors groupe de 54 175,311 Dinars contre 62 807,213 DT au 31 décembre 2006. Le chiffre d'affaires du groupe SORIMEX est passé de 23 812 758 DT au cours de l'exercice 2006 à 28 690 004 DT au cours de l'exercice 2007 soit une variation positive de 4 877 246 DT.

VI- Les principes comptables appliqués:

Le Groupe SORIMEX tient sa comptabilité conformément à la législation comptable en vigueur.

L'élaboration des Etats Financiers Consolidés du Groupe "SORIMEX" a été faite en se référant aux principes comptables généralement admis, à la norme comptable relative aux états financiers consolidés (NC35) et à la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NC 38).

VII- Les notes sur le bilan consolidé:**Notes (1) - Immobilisations Incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles totalisent au 31 décembre 2007 une valeur brute de 57 361,100 dinars.

Notes (2) - Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont ventilées comme suit:

DESIGNATIONS	2007
Terrains	1 999 523,559
Constructions	2 872 370,501
AAI	632 696,167
Matériels & outillages	1 121 016,422
Equipement de bureau	418 703,310
Matériel de transport	635 660,630
Total	7 679 970,589

Notes (3) - Immobilisations Financières

Les immobilisations financières se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Dépôts et cautionnements	21 882,514
Titres de participation non consolidés	86 826,000
Autres immobilisations financières	1 845,000
Total	110 553,514

Notes (4) - Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Frais d'émission d'emprunt	5 542,123
Total	5 542,123

Notes (5) - Stocks

Le groupe "SORIMEX" a choisi la méthode d'inventaire intermittent comme méthode de comptabilisation de ses stocks. Les provisions pour dépréciation des stocks totalisent au 31 décembre 2007 un montant de 85 510,208 DT.

Notes (6) - Autres actifs courants:

Les autres actifs courants se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Prêt et avances au personnel	1 335,226
Etat, impôts et taxes	235 225,744
Produits à recevoir	119 885,304
Charges constatées d'avance	333 469,970
Débiteurs divers	108 367,173
Sociétés de groupe et associés	30,000
Fournisseurs / Avances	50 347,789
Total	848 661,206

Les provisions pour dépréciation des actifs courants totalisent au 31 décembre 2007 un montant de 1335,226 DT.

Notes (7) - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Chèques et effets impayés	57 111,958
Banques	506 773,602
Chèques a encaisser	161 867,670
Caisses	124 869,636
Total	850 622,866

Notes (8) - Capitaux propres avant résultat de l'exercice:

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Capital social	1 255 725,000
Réserves consolidées	1 944 186,242
Total	3 199 911,242

Notes (9) - Réserves

Les réserves du groupe "SORIMEX" s'élèvent au 31 décembre 2007 à 2 461 635,822 DT et se détaillent ainsi:

Réserves consolidées	1 944 186,242
Réserves hors groupe	517 449,580
TOTAL	2 461 635,822

a) Réserves consolidées

Réserves groupe SORIMEX	486 432,786
Réserves groupe Ezzitouna	447 153,013
Réserves groupe SICOB	1 010 600,443
TOTAL	1 944 186,242

b) Réserves hors groupe (Minoritaires)

Réserves hors groupe SORIMEX	71 853,124
Réserves hors groupe Ezzitouna	96 129,593
Réserves hors groupe SICOB	349 466,863
TOTAL	517 449,580

Notes (10) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2007 s'élève au 31 décembre 2007 à 336 083,013 DT.

Il se détaille comme suit:

Résultat consolidé	281 907,702
Résultat hors groupe	54 175,311
TOTAL	336 083,013

Notes (11) - Passifs non courants

Les passifs non courants se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Provisions pour risques et charges	117 429,000
Emprunts bancaires	1 223 340,202
Crédits fournisseurs d'immobilisation	1 147,082
Total	1 341 916,284

Notes (12) - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Rémunérations dues aux Personnel	80 326,695
Retenue à la source	71 173,544
Autres impôts et taxes à payer	12 526,734
Associés dividendes à payer	1 962,883
CNSS à payer	56 825,916
Charges à payer	151 991,078
Produits constatés d'avance	17 242,721
Créditeurs Divers	165 947,176
Clients avances et acomptes	119 388,042
Comptes courants des associés	1 956,246
Assurance groupe	918,271
TVA à régulariser	339,415
Total	736 245,127

Notes (13) - Concours Bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2 007
Découverts bancaires	1 968 101,254
Autres passifs financiers	927 566,987
Intérêts courus	131,185
Total	2 895 799,426

ANNEXE

I- Ecritures d'élimination des opérations réciproques intra-groupe:

Vente SORIMEX (résultat consolidé SORIMEX)	285,455	
Achat SICOB (résultat consolidé SICOB)		285,455
Elimination des opérations Achat-vente entre SORIMEX et SICOB		
Vente SORIMEX (résultat consolidé SORIMEX)	1 236 302,581	
Achat Ezzitouna (résultat consolidé Ezzitouna)		1 236 302,581
Elimination des opérations Achat-vente entre SORIMEX et Ezzitouna		
Vente Ezzitouna (résultat consolidé Ezzitouna)	6 760,116	
Achat SORIMEX (résultat consolidé SORIMEX)		6 760,116
Elimination des opérations Achat-vente entre Ezzitouna et SORIMEX		
Vente Ezzitouna (résultat consolidé Ezzitouna)	1 507,572	
Achat SICOB (résultat consolidé SICOB)		1 507,572
Elimination des opérations Achat-vente entre Ezzitouna et SICOB		
Fournisseurs Ezzitouna	163,010	
Client SICOB		163,010
Elimination des opérations Fournisseurs-clients entre Ezzitouna et SICOB		
Vente SICOB (résultat consolidé SICOB)	4 906,588	
TVA collectée (SICOB)	883,186	
Immobilisation en cours (SORIMEX) TVA récupérable (SORIMEX)		5 668,955 120,819
Elimination des opérations entre SICOB et SORIMEX		
Revenus des loyers SORIMEX (résultat consolidé SORIMEX)	38 013,171	
TVA collectée (SORIMEX)	6 842,370	
Location Ezzitouna (résultat consolidé Ezzitouna) TVA récupérable (Ezzitouna)		42 644,771 2 210,770
Elimination des loyers réciproques entre SORIMEX et Ezzitouna		

Banque (Ezzitouna)		44 855,541	
	Banque (SORIMEX)		44 855,541
Elimination des encaissements-décaissements provenant des loyers			
II- Ecritures de répartition et d'élimination pour les sociétés du Groupe "SORIMEX":			
1/ Intégration SORIMEX:			
a) Partage des Réserves:			
Réserves Groupe: $(800\,971,910 \times 84,832\%) - (104\,396,000 \times 83,012\%) - (138\,290,000 \times 76,930\%) = 486\,432,786$			
Réserves Hors Groupe: $(800\,971,910 \times 15,168\%) - (104\,396,000 \times 16,988\%) - (138\,290,000 \times 23,070\%) = 71\,853,124$			
b) Partage des Résultats:			
Résultats Groupe: $(265\,103,172 \times 84,832\%) - 285,455 - 1\,236\,302,581 + 6\,760,116 - 38\,013,171 = -1\,042\,948,769$			
Résultats Hors Groupe: $265\,103,172 \times 15,168\% = 40\,210,849$			
Ecritures de répartition et d'élimination:			
Réserves (SORIMEX)		126 763,772	
Autres capitaux propres (SORIMEX)		479 514,524	
Résultats reportés (SORIMEX)		194 693,614	
	Titres SORIMEX (chez EZZITOUNA)		104 396,000
	Titres SORIMEX (chez SICOB)		138 290,000
	Réserves Groupe (SORIMEX)		486 432,786
	Réserves hors groupe (SORIMEX)		71 853,124
Répartition SORIMEX (élimination des titres SORIMEX)			
Résultat SORIMEX		265 103,172	
	Résultats Groupe (SORIMEX)		224 892,323
	Résultats hors groupe (SORIMEX)		40 210,849
Ecriture de répartition du résultat SORIMEX			
2/ Intégration EZZITOUNA:			
a) Partage des Réserves:			
Réserves Groupe: $(754\,092,678 \times 83,012\%) - (210\,810,072 \times 84,832\%) = 447\,153,013$			
Réserves Hors Groupe: $(754\,092,678 \times 16,988\%) - (210\,810,072 \times 15,168\%) = 96\,129,593$			
b) Partage des Résultats:			
Résultats Groupe: $(40\,677,833 \times 83,012\%) + 1\,236\,302,581 - 6\,760,116 - 1\,507,572 + 42\,644,771 = 1\,304\,447,146$			
Résultats Hors Groupe: $40\,677,833 \times 16,988\% = 6\,910,350$			
Ecritures de répartition et d'élimination:			
Capital (EZZITOUNA)		315 000,000	
Réserves (EZZITOUNA)		111 626,481	

Résultats reportés (EZZITOUNA)		327 466,197	
	Titres EZZITOUNA (chez SORIMEX)		210 810,072
	Réserves Groupe (EZZITOUNA)		447 153,013
	Réserves hors groupe (EZZITOUNA)		96 129,593
<hr/>			
Répartition EZZITOUNA (élimination des titres EZZITOUNA)			
Résultat EZZITOUNA		40 677,833	
	Résultats Groupe (EZZITOUNA)		33 767,483
	Résultats hors groupe (EZZITOUNA)		6 910,350
<hr/>			
Ecriture de répartition du résultat EZZITOUNA			

3/ Intégration SICOB:**a) Partage des Réserves:**

Réserves Groupe: $(1\ 817\ 969,806 \times 76,93\%) - (431\ 302,500 \times 84,832\%) - (26\ 600,000 \times 83,012\%) = 1\ 010\ 600,443$

Réserves Hors Groupe: $(1\ 817\ 969,806 \times 23,070\%) - (431\ 302,500 \times 15,168\%) - (26\ 600,000 \times 16,988\%) = 349\ 466,863$

b) Partage des Résultats:

Résultats Groupe: $(30\ 576,996 \times 76,93\%) + 285,455 + 1\ 507,572 - 4\ 906,588 = 20\ 409,322$

Résultats Hors Groupe: $30\ 576,996 \times 23,070\% = 7\ 054,112$

Ecritures de répartition et d'élimination:

Capital (SICOB)		1 400 820,000	
Réserves (SICOB)		212 008,105	
Résultats reportés (SICOB)		205 141,701	
	Titres SICOB (chez SORIMEX)		431 302,500
	Titres SICOB (chez EZZITOUNA)		26 600,000
	Réserves Groupe (SICOB)		1 010 600,443
	Réserves hors groupe (SICOB)		349 466,863
<hr/>			
Répartition SICOB (élimination des titres SICOB)			
Résultat SICOB		30 576,996	
	Résultats Groupe (SICOB)		23 522,884
	Résultats hors groupe (SICOB)		7 054,112
<hr/>			
Ecriture de répartition du résultat SICOB			

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007**

Messieurs les Actionnaires du Groupe « SORIMEX » Société Régionale d'Importation et d'Exportation

I- Présentation :

- 01** Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission relative à l'expression de notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés de votre Groupe arrêtés au 31 décembre 2007.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint du Groupe « SORIMEX – Société Régionale d'Importation et d'Exportation-» arrêté au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 14 672 928 dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 281 907 dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 54 175 dinars.

- 04 Le périmètre de consolidation est constitué par la société mère, la Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX », et deux sociétés filiales, à savoir la société « Ezzitouna super marché » et la Société Industrielle et Commerciale du Bois « SICOB ».
- 05 Les Etats Financiers Consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX ».

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés sur la base de notre mission d'audit.

II- Etendue de l'Audit :

- 06 En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société mère « Société Régionale d'Importation et d'Exportation » et des sociétés filiales, la société « Ezzitouna super marché » et la « Société Industrielle et Commerciale du Bois », nous avons effectué toutes les investigations que nous avons jugés nécessaires.
- 07 Notre mission a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 08 Nous avons procédé à l'examen par sondage des éléments justifiant les données contenues dans les Etats Financiers du Groupe et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 09 Nous avons procédé à l'appréciation périodique de l'efficacité du système de Contrôle Interne de chaque société du Groupe, des principes et méthodes de consolidation suivis, ainsi qu'à la présentation des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble.
- 10 Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

III- Observations:

- 11 Les participations des filiales, la société « Ezzitouna super marché » et la « Société Industrielle et Commerciale du Bois SICOB », dans le capital de la société mère la « Société Régionale d'Importation et d'Exportation SORIMEX » ont été constatées conformément aux normes professionnelles au niveau des réserves consolidées.
- 12 La présentation de l'état de Flux de Trésorerie de la société « Ezzitouna super marché » a été retraitée selon le modèle autorisé pour la mettre en harmonie avec les méthodes comptables de présentation du Groupe.

IV- Expression d'Opinion:

- 13 Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les Etats Financiers Consolidés sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Société Régionale d'Importation et d'Exportation SORIMEX » au 31 Décembre 2007, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.
- 14 Les informations financières présentées dans le rapport de Gestion du Groupe sont sincères et conformes à celles contenues dans les Etats Financiers Consolidés annexés au présent rapport.

Fait à Sfax le 25 Juillet 2008

Raouf GHORBEL